

SCOT

N°2
FÉVRIER
2019

LA
LETTRE
D'INFO

QUEL PROJET DE TERRITOIRE POUR 2030 ?



VISION DU TERRITOIRE ET DU PROJET DÉBATTU EN QUELQUES MOTS

La stratégie de développement de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'inscrit dans la recherche d'un équilibre entre les différentes composantes de la qualité environnementale et du dynamisme du territoire. Le Schéma de Cohérence Territoriale vise à concilier la préservation du cadre de vie dans une logique de développement durable et de croissance. Il prend appui sur la vision qu'ont les élus locaux porteurs de la démarche des évolutions et des enjeux du territoire à moyen et long terme.

Le diagnostic réalisé ces deux dernières années nous a permis de mettre en lumière les forces et faiblesses du territoire ainsi que ses principaux enjeux en matière de développement. Le développement durable et la qualité de vie des habitants sont au

cœur de nos préoccupations et doivent être placés au centre du projet de territoire. La proximité et l'accessibilité des services, équipements et infrastructures doivent permettre à chacun de vivre, travailler, consommer, se divertir et se soigner sur le territoire.

Depuis sa création, Marne et Gondoire vise au développement durable d'un territoire connecté, cohérent et solidaire et la politique des déplacements est une pierre angulaire de cette volonté intercommunale : réduire les déplacements pour améliorer la qualité de vie et réduire l'empreinte carbone de la population.

Jean-Paul MICHEL

Président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

OBJECTIF SCOT

En 2017, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire engageait la révision de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), en vigueur depuis 2013.

Ce processus de réflexion stratégique, mené à l'échelle des vingt communes, doit permettre de définir un projet de territoire pour imaginer et organiser le développement de Marne et Gondoire à l'horizon 2030.

La première étape du projet a consisté à élaborer un diagnostic (*cf. lettre d'info n°1 - Mars 2018*), véritable état des lieux du territoire. Cette photographie de l'agglomération de Marne et Gondoire a servi de base de réflexion aux élus et acteurs du territoire pour définir le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**.

2

LE PADD

Le projet de territoire de Marne et Gondoire pour 2030



VIVRE

Le projet de territoire prévoit l'accueil de 30 000 habitants supplémentaires à horizon 2030, soit 133 000 habitants à Marne et Gondoire.

Lieu de vie par excellence, l'intercommunalité a pour ambition de développer son offre de logements afin de proposer à chacun de ses habitants un habitat qualitatif, permettant un accès et une proximité immédiate à des espaces publics partagés et à des espaces de nature en ville.



TRAVAILLER

L'accueil de ces nouveaux habitants doit s'accompagner d'un développement économique du territoire pour fournir des emplois sur le territoire aux nouveaux arrivants.

Pour atteindre cet objectif et développer l'économie locale, il faut à la fois prendre appui sur les filières économiques traditionnelles implantées en Marne et Gondoire, soutenir et accompagner les porteurs de projet et investir dans les filières innovantes et écoresponsables qui contribuent à la croissance verte.

ATTRACTIF

QUALITATIF

DU

VERS UN T

UN LOG

LIEN S
ESPA
QUA

UN EMPLOI

CRÉATION
INNOVATION
CROISSANCE

PROX ET ACCE

Le projet de territoire est une véritable feuille de route pour la politique d'aménagement et de développement de l'agglomération.

Il place la qualité de vie des habitants au cœur des objectifs, en cherchant à offrir à chacun un logement, un emploi et des services, proches et accessibles.

TERRITOIRE

DURABLE **SÛR** **DYNAMIQUE**



IMITÉ
SSIBILITÉ



SE DÉPLACER

Le cœur du projet de territoire est de rapprocher les usages et les besoins de ses habitants.

Plateformes multimodales, transports en commun accessibles et performants, stations d'écomobilité, modes doux, transports à la demande, etc., la communauté d'agglomération assure une complémentarité des solutions proposées et le déploiement d'une offre de mobilité complète et cohérente, s'adaptant à l'évolution des besoins des habitants.



S'ÉPANOUIR

Le projet de territoire vise à réduire les déplacements au quotidien des habitants en offrant à chacun un cadre de vie de qualité avec un accès immédiat aux services et commerces, à la culture et aux loisirs, aux équipements sportifs et de soins.

La communauté d'agglomération cherche à organiser l'espace en créant des lieux de vie à taille humaine qui reposent sur la proximité et l'égalité d'accès aux équipements et aux services, pour tous les habitants. Il est également nécessaire d'anticiper les changements des modes de fonctionnement et des usages dans notre société, en se posant les questions du vieillissement de la population et de l'anticipation des besoins.

LE SCoT AUTREMENT

Durant toute l'année 2018, plusieurs rendez-vous ont été proposés au grand public, pour s'informer et s'exprimer sur le SCoT, de façon formelle mais également originale autour de spectacles sur le sujet. Ces moments de concertation ont réunis plus de 300 personnes.



UNE DÉMARCHE PARTAGÉE

VOUS INFORMER

- Des **pages web régulièrement mises à jour** sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Des articles dans le **Marne et Gondoire Hebdo**
- Une **exposition évolutive et itinérante** dans les communes
- La publication de la **Lettre du SCoT à 3 reprises**

VOUS EXPRIMER

- Un registre d'expression **dans chaque mairie et au siège de la communauté d'agglomération**
- Une **adresse e-mail dédiée** : urbanisme@marneetgondoire.fr
- Une **enquête publique** au second semestre 2019

LES GRANDES ÉTAPES DU SCoT

2017/2018

Analyser
le territoire

1

Le diagnostic

Dresser un état des lieux du territoire, du point de vue démographique, économique, environnemental...

2018

Choisir
un cap

2

Le PADD

(Projet d'Aménagement et de Développement Durables)
Déterminer les grandes orientations à suivre pour les 10-15 prochaines années

2018/2019

Se fixer
des règles

3

Le DOO

(Document d'Orientation et d'Objectifs)
Définir les règles communes à appliquer dans le territoire pour mettre en œuvre notre projet dans l'espace et dans le temps

2019/2020

Valider
le projet

4

L'enquête publique et l'approbation

Partager et valider définitivement le projet

ET MAINTENANT ?

Le projet de territoire a été débattu en Conseil Communautaire le 12 novembre 2018. L'ensemble des orientations du projet vont désormais être déclinées à travers le document opérationnel du SCoT, le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Le SCoT vous concerne directement car il détermine votre cadre de vie et de travail de demain.

Venez vous informer et participer tout au long de cette démarche partagée !